

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 14 janvier 2016

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour construire une extension au rez-de-chaussée en façade arrière et au premier étage en façade latérale, construire deux lucarnes et aménager un parking dans la zone de recul de l'immeuble, situé 13 clos de la Licorne.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme, deuxième version.

Nous notons avec satisfaction que le projet d'un emplacement de parking dans la zone de recul a été abandonné.

Le projet actuel a prévu quelques légères diminutions de hauteur, notamment de la toiture de l'annexe.

Pour justifier le projet, il est comparé au n°6 de l'avenue de la Licorne, notamment en ce qui concerne la hauteur de l'annexe.

Cette comparaison n'est pas pertinente car le bloc de maisons dont fait partie le n° 6 de l'avenue de la Licorne ne présente pas, dès l'origine, des toitures en pente à ses extrémités. Alors que c'est justement les toitures en pente des combles et de l'annexe qui font l'homogénéité du bloc de maisons dont fait partie le 13, clos de la Licorne.

Pour information, le quartier des Constellations a plusieurs types de configuration qui présentent chacune une cohérence particulière.

Ici, l'intervention dénature la cohérence architecturale de ce bloc de maisons en ce sens que les toitures à trois versants sont remplacées par des toitures à deux versants et une façade latérale droite. C'est une rupture totale avec l'esprit de la construction initiale.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur